

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	8
Absents	18
Total des votes	46

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes et EPCI

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du dix-huit 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BINET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS ; Mme BOURNISIEU,

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. BARRE, Mme CLUZEL, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. DELONGUEMARE, M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL

PROCURATIONS : M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. TIHY à Mme DUHAMEL, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. DOUYERE à M. MARIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HANGARD

del_0062_2024 Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire et scolaire le Clos Normand de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

Les membres de la commission petite enfance, enfance, gens du voyage ont évoqué lors de la commission du 29 mai 2024 un souci récurrent quant aux absences d'enfants non justifiées ni excusées.

Il est remarqué que des familles inscrivent leurs enfants sans déposer les enfants aux jours inscrits. Ce phénomène n'est pas sans conséquences. Les commandes de repas sont établies sur des effectifs prévisionnels. Les commandes de repas sont par conséquent plus importante que l'effectif réel.

Il est également un autre aspect notable. Les enfants sur liste d'attente ne peuvent fréquenter sur ces jours car aucune anticipation n'est rendue possible sur ces absences.

Les membres de la commission proposent au conseil communautaire de renforcer le règlement intérieur quant à ces absences dans le 5^{ème} point, en ajoutant à l'application de la facturation des jours d'absences non justifiées (déjà effectif), une radiation des effectifs d'accueil de la structure à partir de 3 absences non justifiées.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT la problématique des absences d'enfants non justifiées par les familles,

CONSIDERANT, les familles en attente du service, les enfants sur liste d'attente,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Décide,*

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur joint en annexe afin de renforcer les règles liées aux absences injustifiées.

Pont-Audemer, le 24 juin 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL





Clos Normand

REGLEMENT INTERIEUR à compter du 6 juillet 2024

Accueil de Loisirs périscolaire (mercredi) et extrascolaire (vacances scolaires)

- 1) Un dossier d'inscription pour votre enfant est à renseigner pour votre enfant. Tout enfant n'ayant pas de dossier se verra refuser l'accès au service. Ce dossier est à remplir auprès du secrétariat de l'accueil de loisirs.
- 2) L'inscription est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Elle est à renouveler chaque année au même titre que le quotient familial, la non-présentation de l'attestation du quotient familial engendrera le paiement du tarif le plus élevé.
- 3) Une fois l'inscription faite, vous devez procéder obligatoirement à l'inscription de votre enfant :
Les mercredis et les vacances scolaires sont à inscrire par mail selon des dates d'inscription. (Voir affiches et flyers au Clos Normand/Ecoles de Pont-Audemer).
Une confirmation d'inscription vous sera envoyée.
Nous accueillons les enfants dans la limite des places disponibles. Si nos effectifs sont complets votre enfant sera automatiquement mis sur liste d'attente.
- 4) Les horaires d'accueil sont les suivantes :

De 7h30 à 9h30 pour l'accueil du matin
De 16h30 à 18h30 pour l'accueil du soir

En cas de dépassements horaires répétitifs, une surfacturation sera prise à l'encontre des familles.

5) Les absences non justifiées sont pénalisantes pour des enfants pouvant être inscrits sur liste d'attente, pénalisant les parents dans leur organisation professionnelle. Il est rappelé que le service proposé ne revêt aucun caractère obligatoire et qu'il est proposé aux familles pour faciliter leurs organisations souvent liée à la dimension professionnelle.

Afin de limiter le non-respect de prévenance en cas d'absence, les parents seront facturés des jours où l'enfant est inscrit en dépit de l'absence. Il sera également appliqué pour l'enfant une radiation des effectifs d'accueil de la structure après 3 absences non justifiées. De fait la priorité sera accordé aux enfants inscrits sur liste d'attente dans l'ordre chronologique des inscriptions.

Seules les journées où l'accueil de loisirs sera prévenu 48 h avant de l'absence de l'enfant pourront être défalquées du montant à régler.

6) Ce lieu collectif est régi par des règles de bonne conduite et un respect des gestes citoyens que tout un chacun doit défendre. Tout comportement contraire fera l'objet de sanctions partagées avec la collectivité.

La famille

Pour le Président et par délégation,

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20240624-del_0062_2024-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Isabelle DUONG

2^{ème} Vice-Présidente en charge de
la Petite Enfance (ALSH), de l'insertion et
de l'aire d'accueil des gens du voyage

L'enfant :

NOM : Prénom :

Date de naissance : lieu de naissance :

Sexe : F M

La famille :

Adresse postale :

Adresse mail :

Situation parentale :

Marié(e) vie maritale pacsé(e) veuf (ve) célibataire séparé(e)* divorcé(e)*

*précision : application d'une garde alternée : oui non

N° allocataire CAF/MSA/autre ** : Nombre d'enfants à charge :

**rayer les mentions inutiles (merci de fournir une photocopie de votre carte quotient, attestation quotient familial)

Compagnie d'assurances : N° de police :

Échéance :

Représentant 1 :

Nom :

Prénom :

Père mère autre :

Né(e) le :

A :

Tel :

Portable :

Profession :

Employeur :

Ville :

Autorité parentale : oui non

Représentant 2 :

Nom :

Prénom :

Père mère autre :

Né(e) le :

A :

Tel :

Portable :

Profession :

Employeur :

Ville :

Autorité parentale : oui non

Nom/Prénom :

Lien pour l'enfant :

Numéro de téléphone :

--	--	--

Rappel : il peut être demandé par l'équipe d'animation une pièce d'identité quand la personne n'est pas reconnue par les agents.

Autorisation diverses :

- J'autorise la prise de photos ou de vidéo de mon enfant durant les activités et leur affichage ou diffusion au sein de la structure : oui non
- J'autorise la publication des photos ou vidéos de mon enfant dans les publications locales :
 Oui non
- J'autorise les responsables des accueils à prendre toutes les mesures d'urgences nécessaires (hospitalisation, SAMU, pompiers...) concernant mon enfant : ou non

Règlement intérieur :

Les renseignements ci-dessus sont valables pour toute l'année scolaire. Vous vous engagez à informer le service inscription de tout changement pouvant intervenir au cours de l'année. Vous avez pris connaissance des tarifs et des modalités et en acceptez toutes les clauses, sans réserve.

Je soussigné (e),....., déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et du règlement intérieur et en accepter les termes sans réserve.

Je certifie toutes les informations portées dans ce document exactes et m'engage à aviser le service enfance de toute modification pouvant intervenir dans le courant de l'année scolaire.

Date :

signature du responsable légal :



Code de l'action sociale et des familles

Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil du jeune. Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé et sera rendue au terme de l'accueil.

Enfant : fille garçon Date de naissance :
Nom : Prénom :

Adresse :

Accueil :

- séjour de vacances
- accueil de loisirs
- périscolaire

Adresse :

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations du jeune)

Vaccins obligatoires	Dernier rappel	Vaccins recommandés	U O U	Date
Diphtérie		Hépatite B		
Tétanos		Rubéole		
Pollomyélite ou DT polio ou Tétracoq		Coqueluche		
B.C.G.		Autres (préciser)		

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires. Nota : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

II - Renseignements médicaux :

Votre enfant doit-il suivre un traitement médical pendant le séjour ou l'accueil ? oui non
Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de votre enfant).

Attention : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Votre enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				

Allergies : médicamenteuses oui non
alimentaires oui non
asthme oui non
autres oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

III - Recommandations utiles :

Préciser si votre enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

IV - Responsable légal du jeune :

Nom : Prénom :
Adresse pendant le séjour :
Tél. domicile : travail : portable :
Nom et tél. du médecin traitant (facultatif)

Je soussigné, responsable légal du jeune, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du jeune.

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Date :

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20240624-del_0062_2024-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024